# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## URSS

Question écrite n° 10595

### Texte de la question

M Pierre Micaux se permet de rappeler a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, le probleme de l'indemnisation des porteurs francais de titres d'emprunts russes. Depuis la derniere guerre mondiale, des accords ont ete conclus par le Gouvernement sovietique avec les Gouvernements canadien, danois, suedois, aboutissant a l'indemnisation des porteurs de ces pays. Les Suisses et les Allemands ont ete, eux aussi, indemnises d'une maniere ou d'une autre. Le 16 juillet 1986, les Gouvernements britannique et sovietique concluaient un accord assurant une indemnisation partielle des porteurs anglais. Force est de constater que les gouvernements francais successifs sont restes passifs. Il convient en outre de preciser que, depuis l'accord anglo-sovietique, un pret de 100 millions de dollars a ete accorde par le Credit lyonnais a la Banque sovietique pour le commerce exterieur et que, tout recemment encore, un nouveau credit de 12 milliards de francs vient d'etre accorde a l'Union sovietique par un consortium de banques conduit par ce meme Credit lyonnais et ce, sans que soit enregistree la moindre reaction de la part du Gouvernement francais. Le Gouvernement francais fait de louables efforts pour adoucir le sort des nouveaux pauvres et autres victimes francaises et etrangeres de la conjoncture. Or, rien n'est fait pour les descendants des epargnants francais qui, faisant confiance aux pressantes invitations des gouvernements et des banquiers charges de placer ces titres, ont souscrit aux emprunts emis par le Gouvernement imperial et ont ensuite ete spolies. Il lui demande si le Gouvernement francais entend agir fermement aupres du Gouvernement sovietique pour obtenir que soient reprises les negociations suspendues en 1927.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le probleme de l'indemnisation des porteurs de titres russes anterieurement a la revolution. La signature de l'accord intervenu le 15 aout 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union sovietique a constitue un fait nouveau, signe d'une approche sovietique plus pragmatique. Les autorites sovietiques se refusaient en effet, jusqu'ici, a reconnaitre les dettes contractees par le regime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes presentees a ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-sovietique est beaucoup plus difficile que celle des arrieres britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte different. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une maniere constante, les interets de nos compatriotes et n'a cesse de demander aux Sovietiques l'ouverture de negociations. Nous venons de rappeler aux autorites sovietiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs francais. La volonte d'approfondir et de developper les echanges et la cooperation franco-sovietique qui existe et s'exprime de part et d'autre condui tout naturellement a ce que ce dossier puisse a nouveau etre evoque dans les instances bilaterales appropriees. La France continuera donc a saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse etre trouvee a ce contentieux.

### Données clés

**Auteur :** M. Micaux Pierre

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE10595

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 10595
**Rubrique :** Politique exterieure
**Ministère interrogé :** affaires étrangères
**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 13 mars 1989, page 1178